



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 1, 29 mai 2024

Principaux fongicides et biofongicides homologués dans les solanacées en 2024

Ce bulletin d'information regroupe les principaux fongicides et biofongicides homologués dans les cultures de légumes-fruits : les tomates, les poivrons et piments, les aubergines et les cerises de terre. On n'y retrouve ni les traitements de semences ni les produits homologués contre les ennemis rares ou occasionnels. **Pour plus d'information sur les traitements de semences et la prévention des risques pour la santé et l'environnement** : [Mieux comprendre les étiquettes de semences enrobées en culture maraîchère](#).

Avant d'utiliser un pesticide, toujours lire attentivement l'étiquette du produit et suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom de chaque produit dans le tableau.

Indications particulières

Légumes de transformation

Les informations dans les tableaux ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer aux légumes de transformation. Consultez les étiquettes pour connaître les informations spécifiques aux solanacées cultivées pour la transformation s'il y a lieu.

Biopesticides

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux et identifiés par le pictogramme **BIO**. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#).

Utilisation de pesticides dans les grands tunnels

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) définit un grand tunnel comme étant une structure sans fondation recouvrant les cultures dans les champs, avec une ou plusieurs baies, et généralement couverte d'un matériau imperméable. Les grands tunnels peuvent être saisonniers et mobiles et sont principalement ventilés par les ouvertures situées aux extrémités et sur les côtés : [tunnels-pesticides-fra.pdf \(canada.ca\)](#).

L'ARLA n'a pas encore évalué spécifiquement les pesticides homologués pour une utilisation dans les grands tunnels. En attendant une directive, l'ARLA a statué que les produits homologués à la fois pour le champ et la serre sont à privilégier, mais les produits homologués, soit pour le champ, soit pour la serre, peuvent être utilisés dans les tunnels et les serres froides, et dans les serres trois saisons, **à moins d'indications contraires sur l'étiquette des produits**.

L'ARLA recommande ces pratiques pour l'utilisation de pesticides dans les grands tunnels :

- Prioriser des pesticides homologués à la fois pour des utilisations au champ et en serre.
- Limiter l'application de pesticides lorsque les grands tunnels sont en place.
- Autant que possible, le profil d'emploi et le matériel d'application devraient correspondre le plus possible à ceux qui sont recommandés sur l'étiquette des produits pour l'utilisation en serre.
- Respecter le délai de sécurité le plus stricte de l'étiquette. Si aucun délai de sécurité n'est indiqué sur l'étiquette, respecter un délai de sécurité d'au moins 12 heures avant d'autoriser quiconque à retourner dans la structure.

Les produits homologués uniquement pour un usage en serre n'ont pas été inclus dans les présents tableaux, mais peuvent être consultés ici :

- [Insecticides et acaricides homologués en 2024 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)
- [Fongicides homologués en 2024 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)

Contenu des tableaux

Groupe de résistance

Les produits sont regroupés par groupe de résistance. Les groupes de résistance correspondent à la classification du [Comité d'action sur la résistance aux fongicides \(FRAC\)](#). **Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes de résistance différents, afin de retarder ou de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide.**

Vous pouvez également retrouver de l'information sur la résistance dans la section [Caractéristique des produits commerciaux](#) sur SAgE pesticides : risque de développement de la résistance pour les différents groupes et liste des maladies dont des populations résistantes à ce groupe sont confirmées ou soupçonnées au Québec.

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion de la résistance aux pesticides, veuillez consulter la fiche technique [Prévention et gestion de la résistance des ennemis des cultures aux pesticides](#) sur Agri-Réseau.

Dose par hectare et dose maximale par saison

Il est important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom (surligné en bleu) de chaque produit.

IRS et IRE

Il s'agit des indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement.

Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels ([Fiche EPI](#)) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risque par produit dans la base de données de [SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.

Délai de réentrée et délai avant récolte

Délai de réentrée

Le respect de ce délai avant l'entrée au champ est très important pour éviter les risques d'exposition cutanée et, à un moindre niveau, respiratoire. Les délais de réentrée peuvent varier selon les activités; il faut toujours consulter l'étiquette.

Délai avant la récolte

À respecter afin d'éviter la présence de résidus de pesticides dans les aliments.


Cotes de risque

Pour plus d'information sur l'impact de certains pesticides sur les abeilles, vous pouvez consulter la fiche technique [Protégeons les abeilles des pesticides](#). Cette fiche fournit une liste de bonnes pratiques d'utilisation afin de minimiser les effets néfastes des pesticides sur les abeilles. Toutes ces bonnes pratiques s'appliquent aussi à la protection des pollinisateurs indigènes.


Les cotes de risque pour la santé et l'environnement proviennent de [SAgE pesticides](#).

Voici leur signification :


Faible

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque faible pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible. L'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.


Léger

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque léger pour la santé et l'environnement. Ces produits peuvent normalement être utilisés sans danger important. L'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.


Modéré

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque modéré pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Élevé

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque élevé pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Extrêmement élevé

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque extrêmement élevé pour la santé humaine ou l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Nouvelles homologations

- **OXIDATE 2.0** est maintenant homologué contre la moisissure grise (*Botrytis*) en champ pour tout le groupe de cultures 8-09.
- **CEVYA** (groupe 3) est maintenant homologué pour tout le groupe de cultures 8-09 contre l'alternaria, l'anthracnose et le blanc.
- **ORONDIS GOLD** (groupes 49 et 4) est maintenant homologué pour tout le groupe de cultures 8-09 contre la fonte des semis causée par *Pythium*, ainsi que contre *P. Capsici* pour la tomate, le poivron, le piment autre que le poivron et l'aubergine seulement, pour utilisation au sol dans l'eau de transplantation, en pulvérisation au sol à la transplantation ou en goutte-à-goutte. L'efficacité de l'application au sol dépend d'une bonne humidité du sol avant et après l'application.
- **FORETRYX** biofongicide (*trichoderma asperellum*) pour *P. Capsici* et la verticilliose à la transplantation.

Nouvelle exigence pour le **BRAVO ZN (chlorothalonil)**

Il est désormais obligatoire d'utiliser un système fermé pour le mélange et le chargement du **BRAVO ZN**. Un tel système permet de retirer le pesticide de son contenant original et de le rincer ainsi que de mélanger le produit, le diluer et le transférer avec des équipements étanches pour prévenir toute exposition. Pour plus de détails et les équipements disponibles, voir le [bulletin d'information N° 1](#) du 19 juin 2024 du RAP Général

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web suivant : [Comprendre la justification et la prescription agronomiques](#). Les produits qui requièrent une justification agronomique sont identifiés par le pictogramme suivant :

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Alex-Antoine Fortier-Brunelle, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.